

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 28 août 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absents excusés :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
LEMAITRE Stéphanie.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser la parcelle cadastrée Section A, Numéro 873 (lot n°20) du lotissement communal Henri Ermice

- Délibération n° DEL2024-09-01

M. Le Maire informe les conseillers de la pré-réservation du lot n° 20 du lotissement communal Henri Ermice.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 22 décembre 2021, n° DEL2021-12-01, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réservation du lot n°20 par MM. Christophe et Linda PAYA sur le futur lotissement communal Henri Ermice,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 20, parcelle cadastrée Section A, Numéro 873, d'une superficie de 628 m² du futur lotissement Henri Ermice à MM. Christohe et Linda PAYA, domiciliés 33 rue de la Trouparderie à Saint-Hilaire-Petitville (50500) pour un montant de 24 128,16 € HT auquel s'ajoute un montant de 4 131,84 € de Tva sur marge soit un total de 28 260,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,

Le 5 septembre 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO

Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.